

Cadre de la protection des données

26

> Spécifique et récent

- Texte UE: RGPD = Règlement de la protection des données
- Texte F: LIL = Loi informatique et libertés

Nécessaire

- Internet brouille les catégories traditionnelles
- Protection de la liberté d'expression
- Protection des libertés publiques et des libertés fondamentales



Évolution du cadre législatif en France

27

En France

Philippe Boucher, Safari ou la chasse aux Français, Le Monde 21 mars 1974

> Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 (LIL)

Développement d'Internet

Loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

Développement du BigData

➤ Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

Après l'entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018 :

- Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
- > Ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 En vigueur depuis le 1.6.2019

@ L. Nicolas-Vullierme - Université Panthéon-Assas



Évolution du cadre législatif dans l'Union européenne

28

Dans l'Union européenne

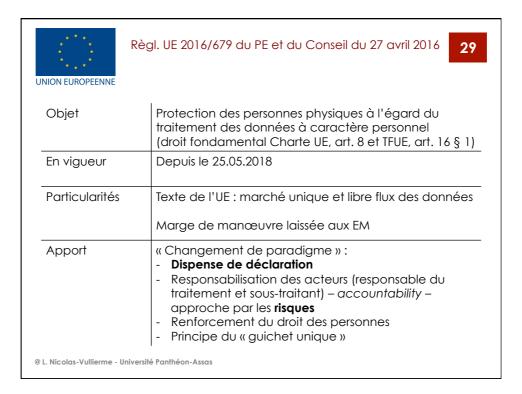
- Directive 95/46 du PE et du Conseil du 24 octobre 1995 (dir. protection des données)
- Directive 2002/58 du PE et du Conseil du 12 juillet 2002 (dir. vie privée et communications électroniques)

2016 : « paquet européen de protection des données »

- Règlement du PE et du Conseil n°2016/679 du 27 avr. 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD)
- > Directive 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

À venir

➤ 11.01.2017 : Proposition de règlement du PE / Conseil « vie privée et communications électroniques ») : ePrivacy – ePR – règlement vie privée et communication électroniques



Champ d'application du RGPD

30

matériel

= « Traitement » automatisé ou non de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans un fichier (RGPD, art. 2)

> dans l'espace

= Union Européenne (UE)

Critère 1 : établissement

établissement du responsable de traitement ou du sous-traitant sur le territoire de l'Union européenne

Critère 2 : ciblage

la personne concernée réside dans l'Union européenne

dans le temps

RGPD: 25 mai 2018

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, article 1^{er}

31

« L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant, dans les conditions fixées par la présente loi. »

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do? cidTexte=JORFTEXT000000886460

@ L. Nicolas-Vullierme - Université Panthéon-Assas

Champ d'application de la LIL

32

> matériel

= « Traitement » automatisé ou non de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans un fichier (LIL, art. 2)

> dans l'espace

= France

Critère 1 : établissement

établissement du responsable de traitement ou du sous-traitant sur le territoire français

Critère 2 : ciblage

la personne concernée réside en France

> dans le temps

LIL 6 janvier 1978 modifiée par l'ord. de déc. 2018 : 1 juin 2019